

## **- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -**

### **- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -**

**Mercredi 03 février 2016 à 17 heures 30 – Locaux du Syndicat – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE**

#### **Etaient présents :**

**Elus :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**Administration :** Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

**Absents excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

**Présidence :** M. Ludovic FAGAUT.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- **Orientations budgétaires 2016**
- 2- **Ressources humaines :**
  - **Demande de financement 2016 pour les postes de chargés de missions**
  - **Service civique**
  - **Contrat aidé**
- 3- **Visites guidées : bilan 2015 et modalités de poursuite en 2016**
- 4- **Pastoralisme 2016**
- 5- **Journal du marais et validation du plan de financement**
- 6- **Acquisitions foncières**
- 7- **Indemnité du comptable**

M. FAGAUT procède à l'accueil des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

#### **I- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

Avant d'exposer les orientations budgétaires pour 2016, M. FAGAUT fait état des nouvelles dispositions fixées par la Loi NOTRe nécessitant la production d'un rapport sur les orientations budgétaires.

M. FAGAUT décline ensuite les points importants des orientations de la politique budgétaire telles que détaillées dans le rapport fourni et joint à la convocation.

Les grandes orientations de la politique budgétaire suivantes sont proposées pour 2016 en adéquation avec le plan de développement présenté lors du Comité du 20 octobre 2015 :

1. Finaliser les opérations en cours
- Confortement des barrages seuils sur les ruisseaux.

2. Mettre en œuvre la deuxième année du plan de gestion 2015/2019

- ❖ Gestion de l'eau, des habitats et des espèces :
  - Poursuivre et développer la restauration hydraulique des milieux aquatiques :
    - Etude stade avant-projet définitif de reméandrement du ruisseau du Pontot et traçage des eaux ;
    - Travaux d'entretien sur ruisseaux (CDEI) ;
    - Travaux d'entretien des périmètres immédiats (Assistance à la Ville de Besançon)
  - Réaliser des opérations de réouverture : Préparation de travaux d'ouverture ;
  - Mettre en place ou poursuivre un entretien par pâturage : Organisation du pâturage sur les zones aménagées (52,5 hectares au total) ;
  - Mettre en place un entretien par fauche : Maintien de l'état optimal d'ouverture
    - Assurer un entretien des zones en voie d'enfrichement dans les parcs de pâturage (aulnes, bourdaine) par le biais de chantiers d'insertion, de travaux en régie réalisés par un agent technique ou travaux mécaniques ;
    - Etablir un plan d'entretien du site.
  - Lutter contre les espèces invasives ;
  - Veiller à la cohérence des actions menées par les propriétaires de terrains du marais.
- ❖ Réglementation et foncier :
  - Poursuivre et développer les missions d'accompagnement et d'appui aux collectivités et aux différents partenaires : poursuite des points de vigilance (aérodrome, route nationale 57, Zone industrielle de Saône, assainissement des Communes), participation à diverses réunion/échanges (animation), organisation d'une réunion publique en fin d'année ;
  - Poursuivre le programme de maîtrise foncière ou d'usage : démarchage des propriétaires de terrains du marais, relance du droit de préemption ENS à mettre en place par le Conseil départemental.
- ❖ Information et partenariat :
  - Poursuivre et développer les missions d'accompagnement et d'appui aux différents partenaires pour la prévention/l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (animation) ;
  - Mettre en œuvre le schéma de valorisation :
    - Enquête de satisfaction ;
    - Rédaction et diffusion du journal du marais (2 numéros) ;
    - Evènementiels 2016 : Fête du marais (formule restant à définir) ;
- ❖ Suivi, études et évaluation :
  - Suivre les fluctuations des niveaux d'eau du marais ;
  - Suivi de la qualité des eaux : analyses spécifiques hors DCE ;
  - Suivi des espèces animales patrimoniales ;
  - Mise à jour de la base de données (SIG) : occupation du sol, données naturalistes,... ;
  - Evaluer la gestion en fin d'année 2016 (bilan annuel).

3. Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé :

- Dont recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un contrat aidé type contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
- Dont recrutement d'un Service civique pour la partie animation (communication sur site, réalisation d'une exposition pour les collégiens, participation à la rédaction du journal).

M. FAGAUT complète en rappelant l'envoi de plus de 200 courriers à l'ensemble des propriétaires de terrain du marais en vue de l'achat de parcelles ou de proposition de conventionnement.

M. CAYUELA fait part de l'inquiétude des agriculteurs exploitant des terrains au marais et en périphérie immédiate.

M. FAGAUT précise qu'un courrier a été adressé aux principaux exploitants afin de leur expliquer la démarche et de les rassurer. Il rappelle que l'objectif n'est aucunement de soustraire les terrains aux exploitations agricoles mais de travailler sur un espace partagé.

M. POIMBOEUF fait part d'indemnités auprès d'agriculteurs et de propriétaires qui n'ont pas été versées.

M. CARTERON précise que des indemnités ont été versées, par la ville de Besançon dans le cadre de la mise en place réglementaire des périmètres de captage, aux propriétaires ainsi qu'aux exploitants agricoles quand ils étaient présents. M. CARTERON souligne également le bénéfice apporté aux agriculteurs lors de la mise à disposition gracieuse par le Syndicat des terrains aménagés pour le pâturage.

M. FAGAUT propose la création d'un événementiel autour du marais (fête du marais) courant mai afin de faire découvrir davantage cet espace.

M. FAGAUT rapporte la validation en Bureau de l'accueil d'un jeune au Syndicat par le biais du dispositif de service civique et estime que le Syndicat doit prendre sa part dans l'accueil de jeunes. Le coût d'accueil est moindre qu'un contrat en apprentissage. L'action du volontaire viendra en complément des missions des chargés de missions.

M. FAGAUT précise que le contrat de l'agent technique pourrait être revu dans le cadre d'un contrat aidé.

Mme PRESSE s'interroge sur le volume horaire de l'agent technique.

M. FAGAUT indique une mise à disposition possible auprès des Communes ainsi qu'une annualisation du temps de travail à envisager.

M. ROLET explique que les mairies peuvent intégrer une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) pour réaliser des travaux d'entretien avec tracteur et chauffeur.

M. FAGAUT présente les éléments sur l'évolution financière de la structure. Il souligne la gestion saine des finances et la stabilité de l'engagement des collectivités. L'évolution des charges de personnels est ensuite présentée.

Compte tenu des incertitudes concernant les financements, M. FAGAUT fait part de sa réflexion sur la possibilité de rendre productif le marais afin d'en retirer des recettes comme par exemple par la production de roseaux pour l'alimentation des chaufferies.

M. FAGAUT propose d'intervenir auprès des industriels de Saône conjointement avec la Commune de Saône lors d'un petit déjeuner de travail (8h30/10h30). Ce temps d'échanges permettrait de connaître les actions de chacun.

M. FABREGUES précise qu'un contrat « préventox » est en cours de discussion au sein de la Commune de Saône.

M. GALLIOT intervient en aparté sur la question de l'impact du déboisement projeté par l'aérodrome de La Vèze suite à la présentation lors du dernier Comité syndical de l'aérodrome.

Une discussion s'ensuit sur l'avenir de l'aérodrome et sur les enjeux en termes de préservation de la ressource en eau et des milieux naturels.

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et propose de passer au vote.

Après avoir débattu, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires pour 2016.

## II- RESSOURCES HUMAINES

### ▪ **Demande de financement 2016 pour les postes de chargés de missions**

M. FAGAUT présente le dossier des aides au fonctionnement pour les postes de Chargés de missions auprès de l'Agence de l'eau pour l'année 2016.

Sur la base des niveaux de subvention, le montant de l'aide 2016 pour chaque poste serait le suivant :

Chargés de missions	Rémunération + charges 2016	Aide prévisionnelle 2016
Poste 1	38 664 €	20 105 €
Poste 2	36 148 €	23 496 €

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de Chargés de mission en 2016 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

### ▪ **Service civique**

M. FAGAUT présente le dispositif service civique et l'intérêt d'accueillir un jeune afin notamment de lui donner de l'expérience. Son rôle concernerait le travail sur des supports pour les collégiens, l'accueil des classes dans le marais, la participation à la rédaction du Journal du Marais et à la mise à jour du site internet, la sensibilisation à l'environnement.

M. DALPHIN souhaite connaître les dates d'accueil du jeune afin de veiller à l'adéquation avec la présence des publics visés.

M. FABREGUES pense qu'il s'agit d'une première approche pour le jeune dans les métiers de l'environnement.

A l'unanimité, le Comité décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein du Syndicat mixte du marais de Saône (24 heures hebdomadaires) et de fixer le montant de la prestation de subsistance à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

Dans l'objectif d'un début prévisionnel de mission au 01 mars prochain, le Comité autorise le Président à :

- à demander l'agrément correspondant,
- à sélectionner le candidat retenu et à signer le contrat correspondant,
- à verser l'indemnité mensuelle minimale (7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique soit 105,96 euros au 1er janvier 2016),
- et à signer tout document relatif à ce dossier.

### ▪ **Contrat aidé**

M. FAGAUT présente la proposition de contrat aidé pour l'agent technique en remplacement de la prestation auprès d'une association d'insertion. Il complète en présentant les avantages liés à ce contrat : augmentation du nombre d'heures de travail et diminution des coûts pour le Syndicat, rémunération fixe pour le salarié et mutualisation possible par une mise à disposition de l'agent auprès des Communes membres (cadre à définir).

Les conditions d'intervention de l'agent sont aussi abordées (utilisation du matériel, moyens matériels, possibilité de conduite d'engin...).

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition de contrat aidé (CUI-CAE) et autorise le Président à demander les aides correspondantes, à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier.

### III- VISITES GUIDEES : BILAN 2015 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2016

M. FAGAUT dresse un bilan rapide des visites 2015 et présente le dispositif des visites guidées 2016 ainsi que les rémunérations pour chaque prestataire :

Thèmes	Fonctionnement, hydrologie, faune-flore	Découverte des oiseaux et mammifères + thèmes spécifiques	Découverte du marais en calèche	Diagonale du Doubs 2016
Structures partenaires	- France Nature Environnement Doubs - FDC du Doubs	LPO Franche-Comté	Centre Omnisport Pierre Croppet	AMICALE
Nombre de visites « convention »	8	6	3 journées	Pas de Diagonale en 2016
Montant proposé par visite	300 € (250 € FNE) + (50 € FDC)	250 €	200 €	
Montant total proposé (budget 2016)	2 400 €	1 500 €	600 €	

M. POIMBOEUF pose la question de la rémunération des associations.

M. FAGAUT précise que le choix a été tourné vers des prestations à un tarif modéré.

M. MENETRIER indique que de nombreux visiteurs utilisent les sentiers du marais en autonomie et suggère qu'une mise en place de panneaux indicatifs pourrait suffire.

Le Comité considère que le recours à un guide peut être souhaité par certains groupes, les panneaux ne répondant pas à la demande d'accompagnement.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2016 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 4 932 € TTC,
- valide le montant par visite alloué pour chaque prestataire,
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes,
- autorise le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant,
- autorise le Président à solliciter le Conseil départemental pour une aide 2016 au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (à hauteur de 3 008 € soit 80% selon l'assiette définie : 6 visites FNE/FDC25, 4 visites LPO, Croppet et plaquette HT).

### IV- PASTORALISME 2016

M. FAGAUT présente la poursuite du pâturage pour 2016.

La question de la rémanence des produits vétérinaires utilisés pour les chevaux est posée. Il est évoqué des traitements alternatifs moins impactant pour le milieu.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2016 selon les modalités discutées en séance et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **V- JOURNAL DU MARAIS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

M. FAGAUT présente le projet de parution en 2016 de deux numéros du Journal. Il souhaite qu'une interview d'un utilisateur du marais (agriculteur, chasseur, collégien,...) puisse faire l'objet d'une rédaction en page 8.

Le montant prévisionnel pour 2 numéros s'élève à 7 908 € TTC répartis de la manière suivante : 2 388 € TTC de frais d'impression, 1 026 € TTC de frais de distribution et 540 € TTC de mise en page soit 3 954 € par numéro.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical valide cette proposition et autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

## **VI- ACQUISITIONS FONCIERES**

M. FAGAUT laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le projet d'acquisition foncière :  
- Parcelle ZE n°76 sise à la Confrérie à Saône pour un montant de total de 5 670 € TTC (dont 35 € de TVA) répartis de la manière suivante : 4 370 € pour le montant de la parcelle et 1 300 € de frais d'acte.

Le Comité syndical valide cette acquisition d'un montant estimatif de 5 635 € HT et le plan de financement associé comme suit :

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les aides et à signer tout document relatif à ce dossier.

## **VII- INDEMNITE DU COMPTABLE**

M. FAGAUT indique qu'une indemnité de conseil peut être versée au comptable conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur n°NOR/INT/B/08/00040/C en date du 21 février 2008 relative aux mesures à prendre par les conseils à la suite de leur renouvellement, à l'arrêté du 16 décembre 1983 et plus particulièrement à l'arrêté du 12 juillet 1990.

A l'unanimité le Comité syndical se prononce favorablement sur le principe de versement de cette indemnité au payeur départemental et fixe son taux à 100 %.

Après un point rapide sur les dossiers en cours, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants.  
La séance est levée à 19h20.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : 08 mars 2016 (vote du budget)

DIFFUSION INTERNE :

M. FAGAUT

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical  
Ensemble des communes membres